



deconnexion

**Informations pour la session intra**

Imprimer le roadbook

Numéro référence	8984869848
Date de la session	16-09-2005
Heure de la session	14:00:00
Nom du formateur	LE HIR
Prénom du formateur	SANDRA
Téléphone formateur	0323680191
Portable formateur	
Lieu	FJMars
Adresse postale	9001 Rue Pierre Corne
Code postal	02430
Ville	Gauchy

**Informations entreprise (ID : 647)** **Informations res**

raison sociale	FJ Mars	Prénom du responsable
code NAF	454c	Nom du responsab
Numéro de téléphone	0323686225	Fonction du responsable
Numéro de fax	0323087745	Email du responsable
Email	fjmars@wanadoo.fr	Numéro de téléphone du responsable
Adresse	9001 Rue Pierre Corne	Numéro de fax du responsable
Code postal	02430	
Ville	Gauchy	

Valider les changements

Valider les cf

Mettre a jour les informations session

**Informations stagiaires pour la session**

Civilite	Prenom	Nom	Date de naissance	(ID) Entreprise	
M.	Laurent	JULLIEN	29-03-1969	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Richard	FRONTERO	01-12-1957	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
Me.	Catherine	FRONTERO	29-10-1956	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Frédéric	FONTAINE	27-11-1974	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Arnaud	LEGRAND	22-06-1982	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Romain	LANDA	29-07-1982	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Claude	LEROUX	05-12-1958	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Grégory	LEGRAND	16-02-1983	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.	Phillpe	LECONTE	31-05-1971	(647) INTRA	<input checked="" type="checkbox"/>
M.			le 01 janvier		

Nous sommes le 15-09-2005



**La Prévention BTP**



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

### OPPBTP COMITE NATIONAL

Tour Amboise 204, Rond Point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE BILLAN COURT

Tel : 01 46 09 27 00 Fax : 01 46 09 27 40 N° Siret : 775 725 914 00243

dispensateur de Formation Professionnelle Continue enregistré sous le numéro de déclaration 11 92 104 75 92 auprès de la Préfecture de la région Ile de France,  
représenté par M. Dominique LEJEUNE Secrétaire Régional

Et :

### FJ MARS

N° Siret : 420281438000

9001, rue P. Cornelle 02430 GAUCHY

représenté(e) par M. JULLIEN LAURENT Gérant

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. Cette convention annule et remplace tous les accords, propositions, engagements antérieurs à la signature du présent document qui prendra effet à compter de la réception par l'OPPBTP de l'exemplaire signé par M. JULLIEN LAURENT.

### Article 1 - Objet de la convention n° R121 - 321 - FJ MARS (stage Intra)

Le COMITE NORD de l'OPPBTP organisera une action de formation (perfectionnement des connaissances au sens de l'article L900 - 122 du Code du Travail) intitulée  
**PREVENTION DES RISQUES DANS LES ATELIERS BOIS (321)**

Objectifs :

*Etre capable d'identifier les protections à mettre en oeuvre en fonction des travaux à effectuer et concevoir les modes opératoires correspondants*

Nom, qualité, diplôme des intervenants :

M. Dominique PINSARD / Formateur bois - chargé de mission en FI /

Programme : annexe 1

Durée : 7 heures du 24/09/04 au 24/09/04.

Lieu : JF MARS 02430 GAUCHY

### Article 2 - Stagiaires

L'OPPBTP formera les stagiaires dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe 2.

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera de 920 € h.t. de coût pédagogique,

plus 330 € h.t. de frais variables calculés sur la base de 10 stagiaires et qui seront facturés au prorata des stagiaires présents.

Le règlement des factures de l'OPPBTP sera dû, sans escompte, par chèque bancaire ou par virement à 30 jours. Toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à 1.5 fois le taux de l'intérêt légal. Le non règlement des factures à l'échéance convenue entraîne de plein droit à la charge du client une indemnité fixée à titre de clause pénale conformément à l'article 1226 du Code Civil, à 20% des factures impayées et ce, sans préjudice des demandes pouvant être formulées judiciairement en vertu de l'article 700 du NCPC. En cas de dédit, l'OPPBTP se réserve le droit de facturer à l'entreprise les dépenses engagées pour la préparation et/ou la réalisation de cette action.

### Article 4 - Publicité, non débauchage et différends éventuels

Le client autorise l'OPPBTP à citer son nom en référence et il s'engage à ne pas employer sans autorisation, directement ou par l'intermédiaire d'une autre société, les formateurs que l'OPPBTP aura délégués pour l'animation de ses formations pendant une période de deux années. En cas de violation de cette obligation de non-débauchage, le client sera redevable envers l'OPPBTP d'une indemnité fixée forfaitairement au montant des douze derniers mois de salaires bruts versés par l'OPPBTP. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille le 08/09/2004

Pour l'entreprise

M. JULLIEN LAURENT

Annexe(s) : Programme pédagogique, Liste des stagiaires

Pour l'OPPBTP

M. Dominique LEJEUNE



## **ANNEXE 1 - PROGRAMME**

### **PREVENTION DES RISQUES DANS LES ATELIERS BOIS**

**Formation proposée du 24/09/04 au 24/09/04 (Durée 7 heures).**

- les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les métiers du bois
  - les risques mécaniques et moyens de prévention
  - les outils : les différents types, leurs conditions d'utilisation en sécurité, leur entretien
  - démonstration de travail en sécurité sur les machines à bois d'atelier en fonction des travaux élaborés par l'entreprise (scie à ruban, scie circulaire, dégauchisseuse, raboteuse, toupie avec travail à l'arbre et au guide, etc)
- NB : la formation ne pourra être dispensée que sur des machines conformes aux règles de sécurité en vigueur
- les risques et moyens de prévention liés au bruit, aux poussières de bois et à l'utilisation des produits chimiques
  - le risque électrique et les moyens de prévention
  - le risque lié aux manutentions manuelles

## **ANNEXE 2 - PARTICIPANTS PREVUS (9)**

M. Romain RABELLE  
M. Claude LEROUX  
M. Grégory LEGRAND  
M. Armand LEGRAND  
M. Philippe LECONTE  
M. Romain LANDA  
M. Laurent JULLIEN  
M. Richard FRONTERO  
M. Frédéric FONTAINE

321 INTRA FEUILLE DE PRESENCE DES STAGIAIRES		PREVENTION DES RISQUES DANS LES ATELIERS BOIS (1 j.)					Numéro Sécurité Sociale			
FJ MARS		24/09/04		Statut						
NOM et Prénom		Matin		Après Midi		1	2	3	4	5
1	FONTAINE Frédéric					X				
2	FRONTERO Richard					X			X	X
3	JULLIEN Laurent								X	X
4	LANDA Romain					X				
5	ECONTE Philippe					X				
6	LEGRAND Armand					X				
7	LEGRAND Grégory					X				
8	LEBOUX Claude									
9	RABELLE Romain									
10										
11										
12										
13										
14										
15										

1 : Artisan seul/Conjointe 2 : salarié (ouvrier) 3 : salarié (maîtrise, encadrement) 4 : coordonnateur 5 : autre

Fait à Lille, le 24/09/04

Signature(s) de M. PINSARD et ALLART

COMITE NORD  
1-3, rue Saint-Sauveur  
59000 LILLE

Le stagiaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance :  
 - du règlement intérieur, du programme et horaires  
 - de la liste des formateurs (titre et qualité)  
 - des procédures de validation des acquis.

---

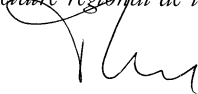
**ATTESTATION**  
**Démarche de progrès**

---

*Pour la période 2005/2006, l'entreprise **FJ MARS**  
a signé avec l'OPPBTP le contrat de progrès référencé n° **05090730**  
et s'est engagée dans un plan d'amélioration de la prévention.*

*Le présent document atteste de la qualité de cet engagement et de la réalisation des  
objectifs définis.*

Le secrétaire régional de l'OPPBTP



**OPPBTP**  
La prévention BTP

*La prévention, un état d'esprit BTP*